

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 05/11/2024 - 15431 - 2014 B 00457 - 801 068 768 - A.D. BARBOUX

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise AD BARBOUX										Néant ☐					
Adresse de l'entreprise 1 IMPASSE DU PRESBYTERE 77720 QUIERS															
SIREN		8 0 1 0 6 8 7 6 8													
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2				Durée de l'exercice précédent* 1 2											
Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012								
			Autres *		014		016								
	Immobilisations corporelles *				028	33 066	030	29 864				3 202			
	Immobilisations financières * (1)				040		042								
	Total I (5)				044	33 066	048	29 864				3 202			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060	5 236	062						5 236			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	18 546	070						18 546			
		Autres* (3)		072	5 827	074						5 827			
	Valeurs mobilières de placement		080	15	082							15			
	Disponibilités		084	17 860	086							17 860			
	Charges constatées d'avance*		092		094										
Total II				096	47 483	098					47 483				
Total général (I + II)					110	80 549	112	29 864			50 685				
PASSIF										Exercice N		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120						1 000				
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126						100				
	Réserves réglementées*				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131		)	132									
	Report à nouveau				134						(170)				
	Résultat de l'exercice				136						462				
	Subventions d'investissement				137										
	Provisions réglementées				140										
	Total I				142						1 392				
Provisions pour risques et charges				Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						2 972				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166						17 296				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169		6 429	)	172				16 821				
	Comptes courants d'associés				173						11 704				
	Autres dettes				175						500				
	Produits constatés d'avance				174										
Total III				176						49 293					
Total général (I + II + III)					180						50 685				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AD BARBOUX		Néant ☐		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210	72 432	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	157 149
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	229 581	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	16 208	
	Variation de stock (marchandises)*			236	251	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	49 319	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	57 948	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243 601	244 601	
	Rémunérations du personnel*			250	77 152	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	21 383	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)			255	5 899	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259 260	262 52	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	228 812
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	769	
Produits financiers (III)		280		294	256	
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347 348	300		
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	51	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	462	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312 462	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	51	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés			247		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*			248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)			986		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)			981		
	ZRD (44 terdecies)			127		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			991		
	ZFANG (44 quaterdecies)			345		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)			992		
	Créanc report en arrière du déficit			346		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)			643		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)			647		
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641		
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649		
	ZFU-TE (44 octies A)			987		
	JEI (44 sexies A)			989		
	ZRR (44 quindecies)			138		
Investissements et souscriptions outre-mer			344			
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)			993			
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655	350		
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)			645			
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)			648			
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)			990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col.2	352 513 354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables : * 170 dont imputés sur le résultat :				360 170	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col.2	370 343 372	

Désignation de l'entreprise AD BARBOUX

[illegible]

Désignation de l'entreprise AD BARBOUX

[illegible]

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2024

Désignation de l'entreprise : AD BARBOUX

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 583	442		444		446	3 583	
	Installations générales agencements divers	450	566	452		454		456	566	
	Matériel de transport	460	28 917	462		464		466	28 917	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	33 066	492		494		496	33 066	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 970	532	160	534		536	3 130	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	566	542		544		546	566	
	Matériel de transport	550	20 429	552	5 739	554		556	26 168	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	23 965	572	5 899	574		576	29 864	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme				
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : AD BARBOUX

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681	683		
Autres immob. incorporelles	700	705		
Terrains	710	715		
Constructions	720	725		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745		
Matériel de transport	750	755		
Autres immobilisations corporelles	760	765		
TOTAL	770	775		

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	170
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés		983	170
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : AD BARBOUX		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	229 581
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	229 581
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	73 624
Variation négative des stocks		145	251
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	44 257
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	5 594
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	52
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	123 778
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 105 803
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	105 803
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	229 581
Effectifs au sens de la CVAE *		023	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024 du 01012023	160 au 31122023
Date de cessation			186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 8 0 1 0 6 8 7 6 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AD BARBOUX

ADRESSE (voie) 1 IMPASSE DU PRESBYTERE

CODE POSTAL 77720

VILLE QUIERS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BARBOUX Prénom(s) DANY

Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 22081975 N° Département 77 Commune MELUN Pays FR

Adresse : N° 1 Voie IMPASSE DU PRESBYTERE

Code Postal 77720 Commune QUIERS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 8 0 1 0 6 8 7 6 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AD BARBOUX

ADRESSE (voie) 1 IMPASSE DU PRESBYTERE

CODE POSTAL 77720

VILLE QUIERS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2024

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
AD BARBOUX 1 IMPASSE DU PRESBYTERE 77720 QUIERS France	1 IMPASSE DU PRESBYTERE 77720 QUIERS
SIRET 80106876800010	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées MACON.GENERALE + GROS OEUVRE Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	343	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Autres dispositifs ☐				
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐				
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐ Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐				
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐				
Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☐	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	
Si oui, indication du logiciel utilisé CIEL COMPTA EVOLUTION 15.5	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
	Société anonyme par actions simplifiée A.B.C.E 31 rue de provins 77970 JOUY LE CHATEL
Tél :	Tél : 0164012909
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 29052024 Lieu : QUIERS Qualité : P.D.G. Nom du signataire : M BARBOUX DANY

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2024)

Si déposé néant, cochez la case : ☒

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e			
					f			
					g			
					h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j			
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :				
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice								
MVLT réalisée au cours de l'exercice								
MVLT restant à reporter								
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS***Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012023

ET CLOS LE

31122023

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Ancienne adresse en cas de changement

Société anonyme par actions simplifiée AD BAR

1 IMPASSE DU PRESBYTERE

77720 QUIERS

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A QUIERS

, le 29052024

Signature,

Nom et qualité du signataire

M BARBOUX D. P.D.G.

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche, explications au recto.

[illegible]

Si le nombre de cadres est insuffisant joindre un état de même modèle et reporter les totaux dans le dernier des cadres ci-dessus.

AD BARBOUX
1 IMPASSE DU PRESBYTERE
77720 QUIERS
06.40.32.04.27

Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2023

Bilan Simplifié

AD BARBOUX

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 31/08/24
Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	33 066	29 864	3 202	9 101
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	33 066	29 864	3 202	9 101

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises	5 236		5 236	5 487
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	18 546		18 546	12 685
Autres créances	5 827		5 827	3 077
Valeurs mobilières de placement	15		15	15
Disponibilité	17 860		17 860	21 294
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	47 483		47 483	42 558

TOTAL GÉNÉRAL	80 549	29 864	50 685	51 659
----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(170)	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	462	(170)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 392	930

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées	2 972	8 878
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		500
Fournisseurs et comptes rattachés	17 296	17 860
Dettes fiscales et sociales	16 821	7 913
Comptes courants d'associés	11 704	15 578
Autres dettes	500	
Produits constatés d'avance		
DETTES	49 293	50 729

TOTAL GÉNÉRAL	50 685	51 659
----------------------	---------------	---------------

Compte de Résultat Simplifié

AD BARBOUX

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 31/08/24
Devise d'édition EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises		72 432	68 958
Production vendue de biens			
Production vendue de services		157 149	135 695
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			2
PRODUIT D'EXPLOITATION		229 581	204 655

Achat de marchandises [y compris droits de douane]	16 208	6 621
Variation de stock de marchandises	251	(1 851)
Achats de matières premières et approvisionnements	49 319	54 201
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]		
Autres charges externes	57 948	65 331
Impôts, taxes et versements assimilés	601	892
Rémunérations du personnel	77 152	54 035
Charges sociales	21 383	18 685
Dotations aux amortissements	5 899	6 632
Dotations aux provisions		
Autres charges	52	0
CHARGES D'EXPLOITATION	228 812	204 547

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	769	107
--------------------------------	------------	------------

Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Charges financières	256	142
Charges exceptionnelles		135
Impôts sur les bénéfices	51	

BÉNÉFICE OU PERTE	462	(170)
--------------------------	------------	--------------

RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles	51	
Réintégrations diverses		
Abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	513	
---	------------	--

Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		170

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	343	
---	------------	--

Détail des comptes

Détail des Comptes

AD BARBOUX

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Edition du 31/08/24

Devise d'édition EURO

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 17.00

Bilan Simplifié (2033A)				
	Net 31/12/2023	Net N-1 31/12/2022	Variation	
			En valeur	En %
ACTIF				
Actif Immobilisé				
Immobilisations corporelles	3 201.74	9 100.63	-5 898.89	-64,82
215400 MATERIEL INDUSTRIEL	3 583.33	3 583.33		
218100 INSTALL. GENE. AGENC. AMENAG.	565.83	565.83		
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	28 916.67	28 916.67		
281540 AMORT.MAT.INDUSTRIEL	-3 130.44	-2 970.44	-160.00	-5,39
281810 AMORT. INSTALL GENE	-565.83	-565.83		
281820 AMORT.MAT. TRANSPORT	-26 167.82	-20 428.93	-5 738.89	-28,09
Total I	3 201.74	9 100.63	-5 898.89	-64,82
Actif Circulant				
Stocks de marchandises	5 236.00	5 486.59	-250.59	-4,57
371000 MARCHANDISE (OU GROUPE) A	5 236.00	5 486.59	-250.59	-4,57
Clients et comptes rattachés	18 545.54	12 685.43	5 860.11	46,20
411ARC LA FERME D ARCY		7 162.78	-7 162.78	-100,00
411HUY HUYGUES	1 737.64	1 737.64		
411MAR M ET MME MARTINIE		125.00	-125.00	-100,00
411PEG PEGURRI	935.74		935.74	
411ROU ROUSSEAU ET FRERES		1 734.32	-1 734.32	-100,00
411VIO VIOLETTE		1 925.69	-1 925.69	-100,00
418000 CLIENTS PRODUITS NON ENCORE FA	15 872.16		15 872.16	
Autres créances	5 827.15	3 076.62	2 750.53	89,40
425000 PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTES	200.00	200.00		
444000 ETAT IMPÊT SUR LES B+N+FICES	894.00	756.00	138.00	18,25
445624 TVA SUR IMMO 20 %		0.33	-0.33	-100,00
445664 TVA D+DUCTIBLE 20 %	1 689.09	1 658.40	30.69	1,85
445665 TVA SOUS TRAITANCE	1 708.06	140.06	1 568.00	1119,52
445670 CR+DIT DE TVA + REPORTER	1 336.00		1 336.00	
445713 TVA COLLECTEE 10%		321.83	-321.83	-100,00
VMP	15.00	15.00	0.00	
503000 ACTIONS	15.00	15.00		
Disponibilités	17 859.77	21 294.36	-3 434.59	-16,13
512100 COMPTES EN MONNAIE NATIONALE	17 859.77	21 294.36	-3 434.59	-16,13
Total II	47 483.46	42 558.00	4 925.46	11,57
Total général (I + II)	50 685.20	51 658.63	-973.43	-1,88
PASSIF				
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel	1 000.00	1 000.00	0.00	
101000 CAPITAL	1 000.00	1 000.00		
Réserve légale	100.00	100.00	0.00	
106100 RESERVE LEGALE	100.00	100.00		
Report à nouveau	-170.06		-170.06	
119000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITE	-170.06		-170.06	
Résultat de l'exercice	461.96	-170.06	632.02	371,65
TOTAL I	1 391.90	929.94	461.96	49,68
Dettes				
Emprunts et dettes assimilées	2 972.32	8 878.33	-5 906.01	-66,52
164004 PRET 202534 04	2 909.33	6 373.21	-3 463.88	-54,35
164005 PRET 202534 05		2 505.12	-2 505.12	-100,00
518000 INTERETS EN COURS	62.99		62.99	

Détail des Comptes

AD BARBOUX

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Edition du 31/08/24

Devise d'édition EURO

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 17.00

Bilan Simplifié (2033A)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/12/2023	31/12/2022	En valeur	En %
Av. et acptes reçu sur cdes en cours		500.00	-500.00	-100,00
419100 CLTS AVANC. & ACOMP. RECUS SUR		500.00	-500.00	-100,00
Fournisseurs et comptes rattachés	17 295.67	17 860.16	-564.49	-3,16
401ABC ABCE	862.80	510.00	352.80	69,18
401AES AES ECHAFAUDAGES	1 019.05		1 019.05	
401BR4 BRICO CASH	523.24	52.88	470.36	889,49
401CA1 CASH CONVERTERS	59.99		59.99	
401CEF CEF		1 196.73	-1 196.73	-100,00
401DIV FOURNISSEURS DIVERS	700.00		700.00	
401GED GEDIMAT	12 712.37	15 348.47	-2 636.10	-17,18
401MOR MORMANT AUTO		252.08	-252.08	-100,00
401RES RESTAURANT	1 418.22		1 418.22	
401VAN VANDAELE CHRISTOPHE		500.00	-500.00	-100,00
Dettes fiscales et sociales	16 821.11	7 912.56	8 908.55	112,59
421001 MUGNIER JOHNNY	433.40		433.40	
421002 M PASEK	1 801.90	1 714.39	87.51	5,10
421006 GIBON MATTHIEU	646.01		646.01	
421007 BARBOUX ANTOINE	1 497.17		1 497.17	
431000 S+CURIT+ SOCIALE	2 502.00	1 396.00	1 106.00	79,23
437200 CAISSE CP	2 375.67	440.00	1 935.67	439,92
437300 PRO BTP	1 136.20	854.44	281.76	32,98
445200 TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE	9.00		9.00	
445510 TVA + D+CAISSER		2 564.00	-2 564.00	-100,00
445712 TVA COLLECT+E 5,5 %	439.54		439.54	
445713 TVA COLLECTEE 10%	1 382.88		1 382.88	
445714 TVA COLLECT+E 20 %	1 400.91	803.67	597.24	74,31
445715 TVA SOUS TRAITANCE	1 708.06	140.06	1 568.00	1119,52
445873 TVA EN ATTENTE COLLECTEE 8.5%	1 488.37		1 488.37	
Comptes courants d'associés	11 704.20	15 577.64	-3 873.44	-24,87
455101 BARBOUX DANY	11 704.20	15 577.64	-3 873.44	-24,87
Autres dettes	500.00		500.00	
411MEY MEYER	500.00		500.00	
TOTAL III	49 293.30	50 728.69	-1 435.39	-2,83
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	50 685.20	51 658.63	-973.43	-1,88

Détail des Comptes

AD BARBOUX

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Edition du 31/08/24

Devise d'édition EURO

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 17.00

Compte Résultat Simplifié (2033B)

	Net 31/12/2023	Net N-1 31/12/2022	Variation	
			En valeur	En %
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	72 432.07	68 957.63	3 474.44	5,04
707100 MARCHANDISE (OU GROUPE) A	7 991.70		7 991.70	
707200 MARCHANDISE (OU GROUPE) B	15 677.79	7 566.67	8 111.12	107,20
707300 VENTES MSES 10 %	48 762.58	61 390.96	-12 628.38	-20,57
Production vendue de service	157 148.96	135 695.16	21 453.80	15,81
706000 PRESTATIONS DE SERVICES	390.00		390.00	
706001 PRESTATIONS SVES 10 %	104 618.32	123 683.89	-19 065.57	-15,41
706002 PRESTATIONS SVES 20 %	45 333.29	9 461.27	35 872.02	379,15
706600 PRESTATION SOUR TRAITANCE	6 807.35	2 550.00	4 257.35	166,95
Autres produits		2.01	-2.01	-100,00
758000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN		2.01	-2.01	-100,00
Total des pdts. d'expl. hors TVA (I)	229 581.03	204 654.80	24 926.23	12,18
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	16 208.09	6 621.42	9 586.67	144,78
607000 ACHATS DE MARCHANDISES	16 208.09	6 621.42	9 586.67	144,78
Variation de stock (marchandises)	250.59	-1 850.89	2 101.48	113,54
603700 VARIATION STOCKS DE MARCHANDIS	250.59	-1 850.89	2 101.48	113,54
Achats de mat. premières	49 318.58	54 201.21	-4 882.63	-9,01
601000 ACHATS STOCKES MAT. PREM. (FOU	49 318.58	54 134.54	-4 815.96	-8,90
602000 ACHATS STOCKES AUTRES APPROV.		66.67	-66.67	-100,00
Autres charges externes	57 948.45	65 330.73	-7 382.28	-11,30
604100 DECHETS RESIDUS	1 430.40	3 210.08	-1 779.68	-55,44
606200 CARBURANT	6 285.78	5 242.31	1 043.47	19,90
606300 FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQU	89.79	856.49	-766.70	-89,52
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	32.12	12.04	20.08	166,78
606800 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	259.14		259.14	
611000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	12 060.00	18 400.00	-6 340.00	-34,46
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	2 400.00	2 400.00		
613500 LOCATIONS MOBILIERES	3 194.13	4 295.29	-1 101.16	-25,64
614000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	600.00	600.00		
615500 SUR BIENS MOBILIERES	4 595.26	2 737.94	1 857.32	67,84
616000 PRIMES D'ASSURANCE	11 572.14	10 873.56	698.58	6,42
622000 REMUNERAT. D'INTERM. ET HONORA	2 900.00	3 154.85	-254.85	-8,08
622600 HONORAIRES	5 826.00	5 967.50	-141.50	-2,37
622700 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	42.59	46.76	-4.17	-8,92
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	1 584.08	1 129.20	454.88	40,28
623800 DIVERS (POURBOIRES, DONS COURA		1 000.00	-1 000.00	-100,00
624100 TRANSPORTS SUR ACHATS	24.17	585.40	-561.23	-95,87
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	78.54		78.54	
625700 RECEPTIONS	2 708.41	2 435.44	272.97	11,21
626000 FRAIS POSTAUX ET DE T+L+COMM.	165.27	44.52	120.75	271,23
626100 ORANGE	1 709.31	1 955.83	-246.52	-12,60
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	391.32	383.52	7.80	2,03
Impôts, taxes et versements assimilés	601.00	892.43	-291.43	-32,66
631200 TAXE D'APPRENTISSAGE		66.51	-66.51	-100,00
631300 PART. EMPLOY. A FORM. PROF. CO		23.16	-23.16	-100,00
635110 TAXE PROFESSIONNELLE	601.00	570.00	31.00	5,44
635300 IMPOTS INDIRECTS		232.76	-232.76	-100,00
Rémunérations du personnel	77 151.67	54 035.32	23 116.35	42,78
641000 R+MUN+RATION DU PERSONNEL	68 648.77	49 967.58	18 681.19	37,39
641200 CONGES PAYES	8 502.90	4 067.74	4 435.16	109,03
Charges sociales	21 382.90	18 684.93	2 697.97	14,44
645100 COTISATIONS URSSAF	11 530.58	9 525.82	2 004.76	21,05
645200 COTISATIONS AUX MUTUELLES	5 831.02	5 969.84	-138.82	-2,33
645300 COTISATIONS AUX CAISSES RETR.	3 253.03	2 863.58	389.45	13,60
645310 PREVOYANCE	768.27	325.69	442.58	135,89
Dotations aux amortissements	5 898.89	6 632.22	-733.33	-11,06

Détail des Comptes

AD BARBOUX

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Edition du 31/08/24

Devise d'édition EURO

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 17.00

Compte Résultat Simplifié (2033B)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/12/2023	31/12/2022	En valeur	En %
681000 DOTATIONS AUX AMORT. & AUX D+P	5 898.89	6 632.22	-733.33	-11,06
Autres charges	51.88	0.01	51.87	518700,00
651000 REDEVANC. CONCESS. BREV. LICEN	45.00		45.00	
658000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	6.88	0.01	6.87	68700,00
Total des charges d'exploitation (II)	228 812.05	204 547.38	24 264.67	11,86
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	768.98	107.42	661.56	615,86
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES				
Charges financières (V)	256.02	142.48	113.54	79,69
661000 CHARGES D'INTERETS	179.90	64.08	115.82	180,74
661100 INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	76.12	78.40	-2.28	-2,91
Charges exceptionnelles (VI)		135.00	-135.00	-100,00
672000 CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEU		135.00	-135.00	-100,00
Impôts sur les bénéfices (VII)	51.00		51.00	
695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	51.00		51.00	
2 - BÉNÉFICE ou PERTE	461.96	-170.06	632.02	371,65
B - RESULTAT FISCAL				
Réintégrations				
Impôts et taxes non déductibles	51.00		-51.00	-100,00
695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	51.00		-51.00	-100,00
Déductions				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANT				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	512.96		512.96	
Déficits				
Déficits antérieurs reportables		170.06	-170.06	-100,00
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	342.90	0.00	342.90	

Annexe

Immobilisations - Amortissements

AD BARBOUX

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 31/08/24
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	3 583			3 583
Inst. générales, agencements et divers	566			566
Matériel de transport	28 917			28 917
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				

TOTAL GÉNÉRAL	33 066			33 066
----------------------	---------------	--	--	---------------

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	2 970	160		3 130
Inst. générales, agencements et divers	566			566
Matériel de transport	20 429	5 739		26 168
Autres immobilisations corporelles				

TOTAL GÉNÉRAL	23 965	5 899		29 864
----------------------	---------------	--------------	--	---------------

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

AD BARBOUX

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 31/08/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL				

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle AD BARBOUX

Au capital de 1 000 €

Siège social : 1 IMPASSE DU PRESBYTERE – 77720 QUIERS

n° SIREN : 801 068 768 00010 RCS MELUN

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique

du 26 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 26 juillet,

A 15 heures.

L'associé de la société AD BARBOUX, SASU au capital de 1 000 euros divisés en 10 parts sociales, dont le siège social est 1 impasse du Presbytère – 77720 QUIERS, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. BARBOUX Dany, Président Directeur Général.

Sont présents :

- M. BARBOUX Dany, propriétaire de 1 part sociale, numérotées de 01 à 10 ;

Soit au total 1 associé présent ou représenté, totalisant 100 pour cent des parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2023 et quitus à la Direction,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31.12.2023
- ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

B7

- une copie de la lettre adressée à chaque associé

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa direction au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'associé décide d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31.12.2023 de la manière suivante :

Le résultat net comptable de l'exercice est de 462 €

- 170 € seront portés au déficit antérieur (2022)
- 292 € seront mis en report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte du montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui du crédit d'impôt correspondant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

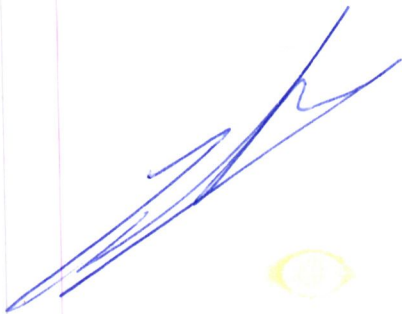
Troisième résolution :

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. BARBOUX Dany pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

M. BARBOUX Dany – Le Président Directeur Général



RAPPORT DE GESTION

**CONCERNANT LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS AU
31.12.2023**

AD BARBOUX

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle

au capital de 1 000 €

Siège social :

1 IMPASSE DU PRESBYTERE

77720 QUIERS

Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société, pour que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023 et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Nous précisons que les convocations ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article R. 223-18 du code du commerce vous ont été adressés quinze jours au moins avant la date de l'assemblée. En outre, l'inventaire a été tenu à votre disposition au siège social dans le délai prescrit par le même article.

1 – Etablissement des comptes annuels

Nous vous indiquons que les comptes annuels de la société, soumis à votre approbation, ont été établis dans mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

2 – Situation et activité de la société durant l'exercice écoulé

Nous avons eu une bonne année.

Nous avons recruté du personnel. Cependant il est très compliqué de trouver des ouvriers motivés.

M. BARBOUX Dany touchera un salaire à plein temps de 1 953.24 € brut par mois pour l'année 2024.

Nous avons des chantiers jusqu'à la fin de l'année 2024.

3 – Convention réglementées visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce

Aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code du commerce n'a été portée à la connaissance du gérant.

4 – Affectation du résultat

Le résultat net comptable de l'exercice est de 462 €

- 170 € seront portés au déficit antérieur (2022)
- 292 € seront mis en report à nouveau.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence

M. BARBOUX Dany

Le P.D.G.

